

**Réponse adressée au journal Le Monde par les signataires membres du GT agriculture Biologique de l'Académie d'agriculture de France à l'article Levrel-Couvet paru dans le Monde du 21 juillet 2017**

Bonjour,

Nous avons lu avec attention l'article de Harold Levrel et Denis Couvet « Pour le développement du bio face à l'agriculture conventionnelle » paru dans votre Journal le 21 juillet 2017. Cet article contient des erreurs et imprécisions qu'il serait bon de corriger.

A trois reprises l'article revient sur les subventions en indiquant d'abord que l'AB n'a pas de subventions, puis qu'elle reçoit trois fois moins de subventions à l'hectare, ensuite qu'elle est peu subventionnée. Cela est absolument faux. Les agriculteurs bio reçoivent les mêmes subventions que les agriculteurs dits conventionnels PLUS des subventions spécifiques, d'abord d'aide à la conversion et ensuite au maintien. L'agriculture biologique est donc plus subventionnée que l'agriculture conventionnelle. A titre d'exemple, de 2009 à 2014 les subventions à l'hectare pour le blé ont été de 429 €/ha en bio et de 320 € en raisonné.(chiffres Arvalis, 2015).

L'article indique que « la production bio peut permettre de nourrir la France entière ». Pour défendre cet argument il cite des comparaisons de rendements entre bio et conventionnel au niveau mondial, en indiquant que les pertes de rendement se situent à environ 25 % pour les céréales et qu'elles sont quasi inexistantes pour les fruits. En fait, les résultats publiés montrent que, déjà au niveau mondial pour le blé, les pertes sont de l'ordre de 40% et, quoi qu'il en soit, puisqu'il faudrait, selon la FAO, augmenter de 50 à 70 % la production alimentaire mondiale avant 2050, toute diminution de la production actuelle, fut-elle minime est difficilement acceptable. Mais l'article faisant référence aux Etats généraux de l'alimentation, opération française, il aurait fallu donner les données françaises pour que le lecteur soit bien informé. Celles-ci sont très différentes. Pour le blé les pertes sont de l'ordre de 50 %, ce qui veut dire que si l'on voulait maintenir la production actuelle utile pour la balance de notre commerce extérieur et nécessaire pour les pays structurellement déficitaires, il faudrait doubler les surfaces avec tous les effets négatifs directs et indirects sur l'environnement qui en découleraient. Pour les fruits, les pertes de rendement varient de 25 % à 50 % en fonction des espèces et, de plus, comme pour le blé, les rendements sont beaucoup plus irréguliers du fait de la difficulté de lutter contre les maladies et les ravageurs. Par exemple, à cause du mildiou, en 2007 et 2012 les pertes de rendement en pomme de terre ont été de 70 % en bio. Enfin certaines cultures, comme le colza, sont quasiment impossibles en bio du fait de leur susceptibilité aux insectes. A titre d'exemple, les chiffres d'Arvalis indiquent qu'un hectare de blé bio peut nourrir 12 personnes et qu'en agriculture raisonnée un hectare permet de nourrir 27 personnes.

D'autres points de l'article méritent également discussion :

- en ce qui concerne l'émission de polluants la situation n'est pas aussi simple qu'indiqué. Si l'on inclut dans les polluants les gaz à effet de serre il est vrai que dans certains cas il y a diminution, mais dans d'autres cas il n'y a pas de différences et enfin, dans certains autres cas l'AB est plus productrice de polluants que l'agriculture conventionnelle. En maraîchage AB, avec un fort apport de matière organique nécessaire pour maintenir un niveau de production acceptable, les pics de minéralisation de l'azote non contrôlables provoquent parfois plus de lessivage d'azote que le maraîchage conventionnel. Si l'on élargit les questions environnementales à la biodiversité, du fait de la diminution significative des rendements en France il serait nécessaire, comme nous l'avons vu, d'augmenter les surfaces cultivées. Cela aurait un effet négatif sur les surfaces en forêts et sur d'autres zones fragiles qui ne serait pas compensé par la biodiversité au niveau des zones cultivées

car si la diversité en agriculture bio est plus grande au niveau de la parcelle ce n'est plus le cas au niveau de l'exploitation (enquête Bio-Bio 2014).

- l'article indique que « l'agriculture bio offre une opportunité de relocaliser » et les AMAP sont citées en exemple. En fait, la majorité des AMAP sont dans le domaine conventionnel et une grande partie de l'augmentation de la commercialisation des produits bio se fait dans les grandes surfaces commerciales.

-contrairement à ce que peut faire penser l'article l'irrigation est aussi nécessaire à l'AB qu'au conventionnel

En conclusion nous pensons qu'il y a possibilité de coexistence de différents types d'agriculture sur le territoire français et qu'il n'y a pas lieu de les opposer. En revanche il nous semble important que les informations données dans votre Journal soient vérifiées scientifiquement afin de bien informer vos lecteurs et éviter le développement d'opinions non fondées.

**Yvette Dattée, Léon Guéguen, Jean-Claude Ignazi, Gilbert Jolivet, Gil Kressmann, Bernard Le Buanec, Yves Lespinasse, Gérard Pascal, Georges Pelletier, Pierre Thivend, Jean-René Trameau, Philippe Viaux, Charles Vincent**, membres de groupe de travail sur l'agriculture biologique de l'Académie d'agriculture de France